

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

Séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Rivière-Ouelle tenue à la salle du Conseil, le mardi 2 avril 2024 à 20 h et à laquelle étaient présents les conseillers ; Léo-Paul Thibault, Yves Martin, Marie Dubois, Gilles Martin et Lorraine Demers sous la présidence du maire Louis-Georges Simard formant quorum.

Monsieur Rémi Faucher, conseiller, est absent.

Madame Nancy Chassé, directrice aux opérations, greffière-trésorière adjointe est également présente.

1. Ouverture de la séance

Monsieur Louis-Georges Simard ouvre la séance à 20 h 01

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Madame Nancy Chassé fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1) Ouverture de la séance
- 2) Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024
- 4) Suivi au procès-verbal

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Aucun point

RESSOURCES HUMAINES

- 5) Entente intermunicipale entre Rivière-Ouelle et Saint-Denis-De La Bouteillerie

RESSOURCES FINANCIÈRES

- 6) Réparation de la pompe verticale – Eau brute
- 7) Remplacement de l'automate à l'usine d'eau potable - Reporté

RESSOURCES MATÉRIELLES

Aucun point

URBANISME

- 8) Recommandation du CCU : 138, Chemin de la Cinquième-Grève Ouest

VOIRIE

- 9) Résolution d'appui concernant le déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 10) Inspection des bornes sèches – offre de service

HYGIÈNE DU MILIEU

- 11) Entente avec la MRC de Kamouraska relative à la gestion de certains travaux (obstructions – cours d'eau)

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

- 12) Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale des matières résiduelles pour 2023

DÉVELOPPEMENT

Aucun point

LOISIRS

- 13) Entente de collaboration et de service pour la tenue du camp de jour et service de garde été 2024 avec Rivière-Ouelle, Saint-Denis-De La Bouteillerie et Saint-Pacôme
 14) Fête du cerf-volant
 15) Demande d'aide financière EDC – Fête du cerf-volant
 16) Fête des citoyens
 17) Demande d'aide financière EDC – Fête des citoyens
 18) Fête du voisinage
 19) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

DIVERS

- 20) Dons aux organismes régionaux
 a) Relais pour la vie – Équipe Turbot de Sainte-Anne-de-la-Pocatière
 b) Baseball mineur Escaladeur
 c) Fondation de l'hôpital de Notre-Dame-de-Fatima : Tournoi de golf
 d) Fondation Bouchard : La Goulée
 21) Subvention : CHCRO
 22) Correspondance
 23) Comptes à payer
 24) Période de questions
 25) Prochaine séance de travail du conseil : 30 avril 2024
 26) Prochaine séance du conseil municipal : 7 mai 2024
 27) Levée de la séance

24-04-01

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel quel.

ADOPTÉ

3) Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024

ATTENDU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 a été envoyé à tous les membres dans les délais prescrits avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE, le maire est dispensé d'en faire la lecture ;

Le maire demande s'il y a des correctifs à apporter au procès-verbal. Aucune modification n'est signalée par les membres du conseil.

24-04-02

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 mars 2024 soit adopté tel quel.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

4) Suivi au procès-verbal

5) Entente intermunicipale entre la Municipalité de Rivière-Ouelle et Saint-Denis-De La Bouteillerie

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle et la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie souhaitent, afin de pourvoir à leurs besoins respectifs en matière de greffe, procéder collaborativement à l'embauche d'une ressource pour le greffe ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à l'embauche d'une ressource en greffe et que cette dernière est entrée en fonction en février 2024 ;

24-04-03

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCEPTER, l'entente intermunicipale à intervenir entre la Municipalité de Rivière-Ouelle et la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie concernant la fourniture par la Municipalité des services de sa ressource en greffe, aux conditions énoncées à ladite entente, et ce, avec application rétroactive au 28 février 2024 ;

D'AUTORISER le maire à signer ladite Entente, pour et au nom de la Municipalité de Rivière-Ouelle ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

ADOPTÉ

6) Réparation et réfection d'une pompe verticale -Eau brute

ATTENDU QU'UNE des pompes pour l'eau brute vient d'être remplacée par une pompe neuve ;

ATTENDU QUE la deuxième pompe à l'eau brute est une pompe d'origine qui devra probablement être remplacée au cours des prochaines années ;

ATTENDU QU'il est important d'avoir une pompe de réserve lorsque la deuxième pompe fera défaut ;

ATTENDU QUE nous avons demandé à LEAB un estimé du coût pour réparer la pompe qui a dû être enlevée ;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une soumission de LEAB au montant de 27 566.25 \$ plus taxes ;

24-04-04

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour la réparation de la pompe à l'eau brute au montant de 27 566.25 \$ plus taxes et que cette pompe devienne une pompe de remplacement à être installée lors du bris d'une pompe à l'eau brute.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisé à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

7) Remplacement de l'automate à l'usine d'eau potable

Reporté

8) Recommandation du CCU : 138, chemin de la Cinquième-Grève Ouest

ATTENDU QUE le propriétaire désire rendre la marge arrière d'un cabanon réglementaire ;

ATTENDU QUE la marge arrière serait à 1.26 m plutôt que 2 m ne respectant pas la disposition à l'article 5.6.2.3. du règlement de zonage qui spécifie que dans les zones de villégiature « VA » « VB » et « VC » identifiées au plan de zonage, la marge de recul arrière minimale pour un bâtiment complémentaire ou accessoire est établie à 2 mètres (6.5 pi.) ;

ATTENDU QUE puisque ce bâtiment complémentaire ne respecte pas les dispositions du règlement, le propriétaire doit faire une demande de dérogation mineure afin que le comité consultatif d'urbanisme analyse celle-ci et fasse une recommandation au conseil municipal ;

ATTENDU QUE le propriétaire a fait une demande de dérogation ;

ATTENDU QUE la présente demande ne cause aucun préjudice aux voisins et s'harmonise avec les autres bâtiments sur le terrain ;

24-04-05

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte la recommandation du CCU et autorise la dérogation mineure no 2024-0017 qui a pour but de rendre la marge arrière d'un cabanon réglementaire.

ADOPTÉ

9) Résolution d'appui concernant le déficit du financement fédéral de l'infrastructure par rapport à la croissance démographique

ATTENDU QUE le Canada connaît actuellement une croissance démographique record, avec 1,25 million de personnes nouvellement arrivées au pays dans la dernière année seulement ;

ATTENDU QUE, selon la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), nous devons bâtir au moins 3,5 millions de logements supplémentaires d'ici 2030 et que les municipalités doivent améliorer ou fournir les infrastructures pour absorber cette croissance ;

ATTENDU QUE, selon les estimations de la FCM, le coût de l'infrastructure municipale requise s'élève en moyenne à 107 000 \$ par logement ;

ATTENDU QUE, selon Statistique Canada, le coût associé à la remise en état de l'infrastructure municipale *existante* atteint environ 170 milliards de dollars ;

ATTENDU QUE l'inflation dans le secteur de la construction non résidentielle a atteint 29 % depuis la fin de 2020 et que les municipalités font face à une hausse du coût des projets d'infrastructure qui est non seulement fulgurante, mais disproportionnée par rapport à l'augmentation des revenus ;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

ATTENDU QUE, ces dernières années, contrairement aux revenus fédéraux et provinciaux, les revenus fiscaux des municipalités n'ont suivi ni l'inflation, ni la croissance économique, ni la croissance démographique ;

ATTENDU QUE les municipalités font face à une insuffisance du financement fédéral en matière d'infrastructure à l'heure où le Programme d'infrastructure Investir dans le Canada a pris fin, où le Fonds pour le développement des collectivités du Canada est en renégociation, et où le Fonds permanent pour le transport en commun ne sera lancé qu'en 2026 ;

ATTENDU QUE le Fonds pour le développement des collectivités du Canada, anciennement le Fonds de la taxe sur l'essence, verse annuellement plus de 2,4 milliards de dollars en capital directement aux municipalités par le biais d'un mécanisme d'attribution fiable, et que les municipalités, petites ou grandes, misent sur ce financement pour respecter leurs engagements envers la population en construisant et en entretenant des infrastructures publiques essentielles (infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, routes, transports en commun, installations communautaires, culturelles et récréatives, etc.);

PAR CONSÉQUENT, il est résolu que le gouvernement fédéral collabore avec les municipalités et les signataires de l'entente afin que le Fonds pour le développement des collectivités du Canada demeure une source de revenus directe, fiable et pérenne pour les priorités locales en matière d'infrastructure ;

QUE le gouvernement fédéral s'engage à intégrer au budget 2024 une nouvelle vague de programmes en matière d'infrastructure qui comprend notamment un nouveau programme d'infrastructures d'eau potable et d'eaux usées, et à augmenter le Fonds d'atténuation et d'adaptation en matière de catastrophes ;

QUE le gouvernement conclue dans les prochaines semaines des ententes avec les gouvernements provinciaux pour le renouvellement des programmes comme celui de la Taxe sur l'essence et la contribution du Québec, communément appelé TECQ, sans aucune nouvelle condition et en assouplissant les règles pour permettre la réalisation des projets identifiés par les municipalités ;

QUE le gouvernement fédéral réunisse les provinces, les territoires et les municipalités pour négocier un « cadre de croissance municipale » modernisant le financement des municipalités et favorisant la croissance du pays à long terme.

QUE la copie de cette résolution soit transmise à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports du Canada et lieutenant politique pour le Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales du Québec, Mme Andrée Laforest, aux députés fédéral et québécois de notre territoire, au président de la Fédération canadienne des municipalités, M. Scott Pearce et au président de la FQM, M. Jacques Demers.

24-04-06

II EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil de Rivière-Ouelle appui cette résolution et qu'une copie sera transmise à la Fédération canadienne des municipalités

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

10) Inspection des bornes sèches – Offre de service

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre de service de SOS Bornes Sèches pour l'entretien et l'inspection des bornes sèches au montant estimé de 5 792.60\$ plus taxes ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Rivière-Ouelle a une entente avec la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie pour l'entretien et le partage égal des coûts pour une borne située à la limite des deux municipalités sur le chemin de la Petite-Anse ;

ATTENDU QUE ladite offre a été soumise et approuvée par le directeur du service incendie ;

24-04-07

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense au coût estimé de 5 792.60\$ plus taxes

QUE la Municipalité demandera à la Municipalité de Saint-Denis-De La Bouteillerie de rembourser sa part des coûts pour la borne située à la limite des deux municipalités.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisé à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

11) Entente avec la MRC de Kamouraska relative à la gestion de certains travaux (obstructions – cours d'eau)

ATTENDU QUE les articles 103 à 110 de la *Loi sur les compétences municipales* (ci-après appelée « *LCM* ») confient à la MRC la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau ;

ATTENDU QUE cette compétence inclut la réalisation de travaux requis pour rétablir l'écoulement normal des eaux d'un cours d'eau lorsque la MRC est informée de la présence d'une obstruction qui menace la sécurité des personnes ou des biens (art. 105 de la *LCM*) ;

ATTENDU QUE l'article 108 de la *LCM* permet à la MRC de conclure une entente avec une municipalité locale, conformément aux dispositions de la section XXV du chapitre II du titre XIV du *Code municipal du Québec* (art. 569 et suivants) pour confier à la municipalité locale, notamment, la gestion de certains travaux prévus à la sous-section 1 (cours d'eau) de la section 1 (cours d'eau et lacs) du chapitre III (compétences exclusives d'une municipalité régionale de comté) de la *LCM* ;

ATTENDU QUE les parties jugent opportun de convenir d'une telle entente puisque la municipalité dispose d'employés lui permettant de faire certaines interventions plus rapidement et à meilleur coût ;

ATTENDU QUE la MRC conserve sa compétence à l'égard de tous les autres aspects liés aux cours d'eau notamment quant aux travaux d'entretien, de création et d'aménagement de même qu'à l'égard de l'application d'un règlement qu'elle peut adopter pour régir toute matière relative à l'écoulement des eaux d'un cours d'eau ;

ATTENDU le projet d'entente soumis à la municipalité qui a pour objet de lui confier la responsabilité relative à l'exécution des travaux qui concernent des

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

obstructions dans les cours d'eau, tel que le prévoit l'article 105 de la *LCM*, et de prévoir les modalités liées à de telles interventions ;

24-04-08

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil municipal de Rivière-Ouelle autorise Louis-Georges Simard, maire et la directrice générale, greffière-trésorière à signer, telle que rédigée, l'entente relative à la gestion de certains travaux (obstructions- cours d'eau) à intervenir avec la MRC de Kamouraska ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

12) Adoption du rapport financier de la Régie intermunicipale des matières résiduelles pour 2023

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu le rapport financier 2023 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles ;

24-04-09

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents ;

QUE le Conseil adopte le rapport financier 2023 de la Régie intermunicipale des matières résiduelles du Kamouraska-Ouest.

ADOPTÉ

13) Entente de collaboration et de service pour la tenue du camp de jour et service de garde été 2024 avec Rivière-Ouelle, Saint-Denis-De La Bouteillerie et Saint-Pacôme

ATTENDU QU'une entente de service commun intermunicipale est intervenue en 2023 entre les municipalités de Saint-Pacôme/Rivière-Ouelle/Saint-Denis de la Bouteillerie afin d'assurer la continuité de l'activité du camp de jour, et ce, pour une durée de trois ans ;

ATTENDU QU'un camp de jour est projeté durant la période du 25 juin au 09 août 2024 ;

ATTENDU QUE les dépenses prévues pour cette année sont de 51 284 \$ et que les revenus prévus sont de 23 785 \$ pour les trois municipalités ;

ATTENDU QU'un service d'autobus pour faire la navette entre les trois municipalités est inclus.

ATTENDU QUE le total des revenus/dépenses sera partagé selon une entente conclue entre les trois municipalités.

24-04-10

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise une dépense d'environ 10 241 \$ pour la partie de Rivière-Ouelle pour la tenue du camp de jour, soit la portion des dépenses nettes moins les revenus attribués à Rivière-Ouelle.

QUE la présente dépense est prévue au budget 2024.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

QUE le Conseil autorise le maire et la directrice générale, greffière-trésorière à signer l'entente de service pour l'année 2024.

ADOPTÉ

14) Fête du cerf-volant

ATTENDU QUE la fête du cerf-volant aura lieu le samedi 24 août prochain ;

24-04-11

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil autorise la dépense et le paiement pour les activités pour un montant d'environ 1 500\$, incluant 500\$ du programme EDC de la MRC de Kamouraska.

ADOPTÉ

15) Demande d'aide financière EDC – Fête du cerf-volant

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal ;

ATTENDU QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an pour chaque municipalité ;

ATTENDU QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe ;

24-04-12

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité demande un montant de 500\$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2024 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : la fête du cerf-volant qui aura lieu le 24 août prochain. Une fête qui revient toutes les années et qui gagne en popularité.

QUE la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 100\$ dollars ;

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska où en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ; un atelier de confection de cerf-volant animé par un artisan du Gîte du Cerf-Volant. L'atelier sera à la Chapelle du quai.

QUE la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité ;

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

16) Fête des citoyens

ATTENDU QUE la Municipalité détient maintenant une politique familiale ;

ATTENDU QUE l'accueil des nouveaux Riveleois est une action importante pour leur intégration dans la communauté et que le Conseil désire connaître les nouveaux résidents ;

ATTENDU QUE les Riveleois et bénévoles s'impliquent beaucoup dans la collectivité et qu'il est important de leur démontrer de la reconnaissance ;

24-04-13

IL EST PROPOSÉ par madame Lorraine Demers, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil accepte le budget déposé par le comité organisateur ainsi que la date proposée.

QUE le Conseil autorise que l'événement ait lieu le samedi 7 septembre et la dépense et le paiement de 5 500,00 \$, incluant 500\$ du programme EDC de la MRC de Kamouraska.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

17) Demande d'aide financière EDC – Fête des citoyens

ATTENDU QUE la MRC de Kamouraska a prévu une enveloppe à son Entente de développement culturel (EDC) pour appuyer les municipalités dans la réalisation d'activités de loisir culturel municipal ;

ATTENDU QUE le montant accordé dans le cadre de cette enveloppe est de 1 500 \$ par an pour chaque municipalité ;

ATTENDU QUE chaque municipalité peut choisir une ou plusieurs activités de loisir culturel qu'elle désire financer en partie par cette enveloppe ;

24-04-14

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la municipalité demande un montant de 500\$ et s'engage à affecter le montant accordé en 2024 au paiement des dépenses engendrées par l'activité de loisir culturel suivante : La fête des citoyens ainsi que reconnaissance bénévole qui aura lieu le 7 septembre prochain. Une fête qui revient à toutes les années et qui est importante pour les Riveleois et Riveleises.

QUE la municipalité s'engage à défrayer 20 % du montant demandé dans cette activité, soit 100\$ dollars.

QUE la municipalité s'engage à publiciser l'événement, notamment en intégrant le logo de l'Entente de développement culturel de la MRC de Kamouraska ou en faire une mention verbale lors de la tenue de l'activité ; Une performance de cirque d'une artiste du coin. La performance sera présentée devant les citoyens et un atelier sera ensuite proposé à ceux-ci. Il y aura donc une phase participative.

QUE la municipalité s'engage à identifier la MRC de Kamouraska si elle réalise des publications liées à ce projet sur les réseaux sociaux afin que cette dernière puisse partager son soutien à l'activité.

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

18) Fête du voisinage

ATTENDU QUE la Municipalité désire offrir une programmation diversifiée pendant la période estivale ;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités avoisinantes participent à la fête ;

ATTENDU QUE nous jouirons d'une visibilité sur le site web de l'espace muni en se joignant au mouvement ;

ATTENDU QUE la fête attirera des Kamouraskois vivants en périphérie ;

ATTENDU QUE le nombre de famille augmente à Rivière-Ouelle.

24-04-15

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

D'autoriser la Fête du voisinage le 2 juin 2024 et autoriser une dépense allant jusqu'à 1 200\$.

QUE la directrice générale, greffière-trésorière soit autorisée à faire tout ce qui est requis pour donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉ

19) Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie

ATTENDU QUE la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

ATTENDU QUE le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bissexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

ATTENDU QUE malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

ATTENDU QUE le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

ATTENDU QU'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

24-04-16

IL EST PROPOSÉ par monsieur Léo-Paul Thibault, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

DE proclamer le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle.

ADOPTÉ

20) Dons aux organismes régionaux

24-04-17

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil octroie les dons suivants :

- Relais pour la vie – Équipe Turbot de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, en mémoire de monsieur Rosaire Ouellet– 500\$
- Tournoi de golf de l'Hôpital NDDF - 100\$
- Baseball mineur Escaladeur - 25\$
- Fondation Bouchard – La Goulée – 175\$

ADOPTÉ

21) Subvention : CHCRO

ATTENDU QUE la Corporation historique et culturelle de Rivière-Ouelle soulignera ses 40 ans d'existence cette année ;

ATTENDU QUE la Municipalité a octroyé 1 490\$ au conseil de janvier 2024 en se basant sur une demande de l'an dernier ;

24-04-18

IL EST PROPOSÉ par madame Marie Dubois, conseillère, et résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le Conseil octroie un don supplémentaire de 310\$ résultant ainsi en une aide totale de 1 800\$ pour l'année 2024. :

ADOPTÉ

22) Correspondance

- MAMH : Dépôt d'un montant de 5004\$ pour les nombreuses initiatives municipales.
- Régie des matières résiduelles du Kamouraska Ouest : suivi de l'avancement de l'étude d'intégration des municipalités
- Lettre du député fédéral de la circonscription, Bernard Généreux, pour féliciter Nancy Chassé pour sa nomination en tant que directrice aux opérations
- MAMH : Demande d'affichage pour rappeler l'importance d'un climat civil et respectueux dans les municipalités du Québec

23) Comptes à payer

ATTENDU QUE les listes des comptes fournisseurs ont été déposées aux membres du Conseil, préalablement ;

ATTENDU QUE la liste suggérée d'analyse des comptes fournisseurs à payer au 28 mars 2024, portée au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 24 891 ,37\$;

**Séance ordinaire du conseil municipal de Rivière-Ouelle
tenue le 2 avril 2024**

ATTENDU QUE les incompressibles payés durant le mois de mars 2024, porté au grand livre des comptes fournisseurs, concerne le montant total suivant : 198 457,62\$;

24-04-19

IL EST PROPOSÉ par monsieur Gilles Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE le Conseil autorise la directrice générale, greffière-trésorière à effectuer le paiement des dépenses analysées ainsi que leurs écritures comptables correspondant à la liste présentée des comptes fournisseurs à payer au 28 mars 2024 pour la Municipalité.

Cette liste sera déposée comme pièce dans le Registre des documents déposés.

ADOPTÉ

24) Période de questions

25) Prochaine séance de travail : 30 avril 2024

26) Prochaine séance du conseil : 7 mai 2024

27) Levée de la séance

24-04-20

IL EST PROPOSÉ par monsieur Yves Martin, conseiller, et résolu à l'unanimité des membres présents

QUE la séance soit levée à 21 h 14

ADOPTÉ

Louis-Georges Simard
Maire

Nancy Chassé
Directrice aux opérations, greffière-
trésorière adjointe